

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a modifié par délibération du 9 janvier 2026 le règlement communal portant allocation de subsides aux parents d'enfants âgés de 0 à 36 mois révolus et aux personnes incontinentes à titre de participation aux frais d'élimination de couches et à titre de participation à l'utilisation de couches lavables, autorisation ministérielle non requise.

Berg, le 16 janvier 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu

